

Le point de l'actualité de la semaine : 004/2024 :

**Par André Dulou 156^{ème} SR, responsable de la revue de presse
Défense de l'UNION-IHEDN**

A la une aujourd'hui : Ukraine : un détournement de 40 millions de dollars destinés à l'achat d'armes révélé (France 24, 28 janvier 2024)

Des responsables militaires et des chefs d'entreprise ukrainiens ont détourné 40 millions de dollars dans le cadre d'un achat d'armement au début de la guerre déclenchée par Moscou, a révélé le SBU, principale agence de renseignement et de sécurité du pays.

La malversation s'est produite en août 2022, six mois après l'invasion russe du pays, dans le cadre de l'achat à l'étranger de 100 000 obus de mortier qui n'ont jamais été livrés, selon un communiqué du SBU diffusé dans la nuit de samedi à dimanche.

Les fonds (1,5 milliard de hryvnias) avaient en réalité été détournés par des responsables du ministère de la Défense et de la société Lviv Arsenal, mandatée pour l'achat, avec la complicité d'une société étrangère, selon cette source. "Un haut responsable du ministère de la Défense et son prédécesseur, le dirigeant et le responsable commercial d'une société ukrainienne ainsi que le représentant d'une société étrangère se sont vu notifier un 'avis de suspicion'", a précisé le parquet général.

Scandales en série

Plusieurs affaires de corruption ont émergé en Ukraine depuis le déclenchement de la guerre en février 2022, notamment au sein de ce ministère.

En août 2023, le président Volodymyr Zelensky avait limogé tous les responsables régionaux en charge du recrutement militaire, en raison d'exemptions accordées contre rémunération.

<https://www.france24.com/fr/europe/20240128-scandale-de-corruption-en-en-ukraine-un-d%C3%A9tournement-de-40-millions-destin%C3%A9-%C3%A0-l-achat-d-armement>

-0-

Les actualités de défense, avec cet article, sur e assistance en mer de la frégate « Alsace »:

La frégate Alsace a porté assistance à un pétrolier attaqué par les rebelles Houthis dans le golfe d'Aden (OPEX 360, 28 janvier 2024, Laurent Lagneau)

Les rebelles Houthis, liés à l'Iran, avaient prévenu qu'ils riposteraient aux frappes menées par les États-Unis et le Royaume-Uni contre leur infrastructure militaire au Yémen, utilisée pour attaquer le trafic maritime en mer Rouge. Et ils ont mis leurs menaces à exécution.

Ainsi, ces derniers jours, les porte-conteneurs Maersk Detroit et Maersk Chesapeake, exploités par la filiale américaine de l'armateur danois Maersk, ont été visés par trois missiles alors qu'ils naviguaient aux abords du détroit de Bab el-Mandeb. Deux des trois engins ont été interceptés par le « destroyer » USS Gravely, qui se trouvait à proximité, tandis que le dernier a manqué sa cible.

En revanche, le pétrolier Marlin Luandan battant pavillon des Îles Marshall, a eu moins de chance. Appartenant à la société Oceonix Services Ltd, enregistrée au Royaume-Uni et exploités par Trafigura, ce navire a été touché, le 26 janvier, par un « missile balistique anti-navire » alors qu'il transportait du naphta, un mélange d'hydrocarbures hautement inflammable.

Cette attaque « a été menée en soutien au peuple palestinien et en réponse à l'agression britannique et américaine contre notre pays », a revendiqué le porte-paroles des rebelles Houthis.

Seulement, un violent incendie s'est ensuite déclaré à bord du Marlin Luandan. Récemment arrivée en mer Rouge, la frégate multimissions à capacité de défense aérienne renforcée [FREMM DA] Alsace a été sollicitée pour lui porter assistance, alors qu'elle se trouvait à une centaine de kilomètres du lieu de l'incident. Elle a ensuite été rejointe par le « destroyer » américain USS Carney, puis, un peu plus tard, par la frégate Visakhapatnam de l'Indian Navy.

<https://www.opex360.com/2024/01/28/la-fregate-alsace-a-porte-assistance-a-un-petrolier-attaque-par-les-rebelles-houthis-dans-le-golfe-daden/>

Plus d'un tiers du chemin parcouru pour les commandes de Serval (HOME FOB, 27 janvier 2024, Nathan Gain)

Le Serval, cet autre remplaçant du VAB produit par KNDS et Texelis, est parvenu au tiers du chemin en matière de commandes après la notification d'une deuxième tranche majeure en décembre dernier par la Direction générale de l'armement (DGA). Vous reprendrez bien une tranche de Serval ? Après les 364 premiers acquis fin 2020, la DGA vient d'ajouter 420 exemplaires au carnet de commandes du duo d'industriels en charge. De quoi leur garantir quelques années de production. Ni le montant, ni la date de contractualisation n'ont été détaillés, mais ce marché est l'un des nombreux engagés le mois dernier par le ministère des Armées pour une enveloppe totale de 9 Md€.

Cette tranche notifiée, plus de 80% de la cible fixée pour SCORPION (978) et près de 40% du volume total destiné aux armées (2038) à horizon 2035 sont sur les rails. La suite ? Un troisième lot de 97 véhicules affermi en 2024 et autant par après pour parachever le segment consacré à SCORPION.

Cette année est également celle retenue pour acter une première tranche de Serval « appui SCORPION » destinés à équiper un éventail d'acteurs appelés à agir au contact de l'environnement SCORPION. Le volume n'est pas connu mais s'annonce conséquent au vu des 2,1 Md€ engagés au titre du programme « véhicules légers tactiques polyvalents » (VLTP), effort pour lequel le Serval représente le segment protégé haut.

<https://www.forcesoperations.com/plus-dun-tiers-du-chemin-parcouru-pour-les-commandes-de-serval/>

Remplacement des AWACS français : le suédois Saab pousse son GlobalEye (Air et cosmos,27 janvier 2024, Yann Cochenec)

Le remplacement des AWACS français à l'horizon 2030-2035

La question du remplacement des AWACS français est posée depuis un certain temps et l'Armée de l'Air et de l'Espace y travaille avec un horizon 2030-2035. Si différents scénarios sont à l'étude, celui des vecteurs spécifiques a pris une acuité encore plus

grande depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Les calendriers ont en effet été bousculés et l'urgence des disponibilités favorise les matériels sur étagère et éprouvés. D'ailleurs, l'OTAN a fait le choix, en novembre dernier, de remplacer son parc d'avions d'alerte avancée AWACS E-3A Sentry encore disponible par six Boeing E-7A Wedgetail avec un premier exemplaire attendu en 2031.

Boeing E-7A Wedgetail contre Saab GlobalEye

Le Boeing E-7A Wedgetail utilise pour plate-forme la version masse accrue du Boeing 737-700 tandis que la solution proposée le groupe suédois Saab s'appuie sur le Bombardier Global Express 6000. Avec une surface cabine inférieure à celle de son concurrent, le GlobalEye permet néanmoins de prendre cinq consoles pour opérateurs et un espace de repos pour six personnes. Sans oublier un coin "cuisine". Deux éléments précieux pour tenir des missions qui peuvent durer plus de 10 heures. D'autant que l'endurance du GlobalEye affiche 11 heures maxi sans ravitaillement en vol, soit une heure de plus que celle du E-7 Wedgetail. Avec un radar à antenne active Erieye dont la portée de détection a été améliorée à près de 700 km pour les "gros" avions de combat et qui se décline selon la taille de l'ennemi.

Saab ouvert aux partenariats avec la BITD française

Avec ses différents capteurs et antennes combinés (détection aérienne, maritime, terrestre, Sigint, Comint) dont les données sont ensuite fusionnées et traitées par "une couche IA" qui aide à trier les informations selon la tâche de l'opérateur, le GlobalEye "peut servir les trois armées et l'interministériel", souligne Marc Henry, directeur des programmes gouvernementaux et du développement industriel de Saab France. La polyvalence est en effet un bon argument de vente dans le processus des arbitrages budgétaires. Sans oublier une beaucoup plus faible empreinte logistique en faveur du GlobalEye.

<https://air-cosmos.com/article/remplacement-des-awacs-francais-le-suedois-saab-pousse-son-globaleye-68319>

Les relations internationales :

60 ans après la reconnaissance de la République populaire de Chine par la France, une relation franco-chinoise en recherche d'équilibre ? (IRIS, 26 janvier 2024, Emmanuel Lincot)

Dans quel contexte la reconnaissance de la République populaire de Chine par la France en 1964 a-t-elle été établie ?

Cette reconnaissance est établie dans un contexte de guerre froide à une époque où le Général de Gaulle, enfin débarrassé du fardeau colonial, essaie d'ouvrir une troisième voie. Les Chinois ont de leur côté rompu leurs relations avec l'URSS et cherchent également des appuis. Enfin, il existe depuis la Conférence de Bandung en 1955 une volonté pour la Chine de se saisir du leadership tiers-mondiste, ce qui serait dommageable pour les intérêts français en Afrique notamment. Or quel meilleur moyen que d'en canaliser les dérives en reconnaissant Pékin ? C'est en lui coupant l'herbe sous le pied que cette reconnaissance de la République populaire est alors envisagée. Et à cet impératif de politique extérieure correspond aussi un autre objectif : mieux contrôler cette jeunesse française d'extrême-gauche, déjà prompte à la révolte et en rupture de ban vis-à-vis du Parti communiste français. Avec cette reconnaissance, c'est tout le romanescque d'une figure consensuelle, André Malraux, alors ministre des Affaires culturelles qui, symboliquement parlant, établit un lien imaginaire entre sa

propre génération et cette jeunesse acquise aux idées révolutionnaires inspirées par Pékin, nouvelle Mecque du communisme international opposée à Moscou. *Last but not least*, de Gaulle veut retrouver une plus grande latitude diplomatique par rapport à Washington, qu'il a soutenu sans faillir durant la crise qui a opposé, deux ans plus tôt, le monde occidental aux Soviétiques avec la crise des missiles à Cuba. Il sait en outre que Pékin est en mesure de se doter de l'arme nucléaire. Comment peut-on ne pas reconnaître un pays qui a la bombe ? Comment peut-on ne pas reconnaître un pays qui est alors peuplé de 600 millions d'habitants ? Cette reconnaissance a été précédée de voyages effectués par un certain nombre de personnalités. Le couple Sartre Beauvoir, mais aussi le parlementaire Edgard Faure ou l'acteur Gérard Philippe... Il existe une sympathie réelle des Français pour la Chine. Cette image plutôt favorable est liée à des relations déjà séculaires qui ont été notamment soutenues sous l'ancien régime par la médiation des jésuites. Elle contrebalance une image plus négative que colportent les anciens de l'Indochine qui ont dû combattre des communistes vietnamiens aidés des Chinois, mais aussi le clergé catholique qui, jusqu'à l'instauration du régime communiste en 1949, possède sur le continent chinois des diocèses ainsi que des biens immobiliers considérables dont la jouissance lui a été retirée, à la suite de l'expulsion de ses missionnaires et de ses prêtres. De Gaulle n'établit pas ces liens avec Pékin de gaieté de cœur pour autant. Il charge deux de ses fidèles (les généraux Pechkoff – le neveu de Maxime Gorki, rallié à la cause des Russes blancs puis celle de la France Libre – et Guillermez – sinologue, grand spécialiste du Parti communiste chinois et futur fondateur de ce qui deviendra à l'École des hautes études en sciences sociales la première chaire des études chinoises contemporaines) d'annoncer à Tchang Kaï-chek lui-même, alors réfugié à Taïwan, sa décision. Initiateur de la politique française de la reconnaissance d' « une seule Chine » (Pékin en l'occurrence) qui depuis soixante ans a été maintenue par Paris, il faut toutefois démystifier le poncif constamment rappelé par les Français et les Chinois selon lequel la France aurait été le premier pays occidental à reconnaître la République populaire de Chine.

<https://www.iris-france.org/182198-60-ans-apres-la-reconnaissance-de-la-republique-populaire-de-chine-par-la-france-une-relation-franco-chinoise-en-recherche-dequilibre/>

Que nous révèle la crise en Ukraine quant à l'OTAN ? (Revue Conflits, 26 janvier 2024, Hugues-Marie Foissey)

La guerre en Ukraine a remis l'OTAN sur le devant de la scène européenne. Mais les débats demeurent vifs en Europe et aux Etats-Unis quant à la nature de l'Organisation et quant à son rôle en Europe. La guerre en Ukraine joue le rôle de révélateur du rôle de l'OTAN.

John Mearsheimer, célèbre analyste du courant réaliste des relations internationales, affirme que l'Occident, au travers de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (l'OTAN), est en partie responsable de la guerre dévastant l'Ukraine. À ceux qui dénoncent l'« *impérialisme russe* », l'analyste américain répond que cette réalité violente résulte d'une « *politique de grandes puissances* »[1]. N'est-ce pas Otto Von Bismarck qui disait « *la diplomatie sans les armes, c'est la musique sans les instruments* » ? Tandis que l'Union européenne mobilise 83 milliards d'euros[2] et que les États-Unis d'Amérique frôlent les 80 milliards de dollars d'aide versés à l'Ukraine depuis 2022, penchons-nous sur la réponse que l'OTAN apporte à cette guerre de « haute intensité » se déroulant aux portes de l'Alliance. Face au débat relatif à sa responsabilité dans le conflit et face à l'imaginaire d'une organisation toute puissante

et capable de tout, il est des *a priori* qu'il convient de déconstruire. Ainsi, ce papier tentera de démontrer qu'en dépit de sa puissance militaire réelle, cette alliance défensive (cf. Art 5 du Traité de l'Atlantique Nord) agit dans le cadre de ses compétences définies dans le Traité du 4 avril 1949. Même si l'OTAN est sortie de son « *état de mort cérébrale* »[3] depuis l'agression de l'Ukraine par la Russie, ses actions demeurent limitées car elles relèvent des décisions prises par l'ensemble des États-membres, lesquels ne sont pas toujours sur la même ligne.

Ainsi, au travers de ce papier, nous essayerons de comprendre en quoi la gestion otanienne de la crise en Ukraine, pays non membre de l'Alliance, reflète les fondements mêmes du Traité de Washington et illustre les réelles compétences de l'Alliance. Premièrement, nous verrons ce qui fonde juridiquement et idéologiquement l'OTAN afin d'être en mesure d'analyser ses actions militaires et politiques face à la guerre russo-ukrainienne ; après quoi nous analyserons lesdites actions, i.e. comment l'Alliance a agi dans le cadre de ses prérogatives pour soutenir l'Ukraine depuis 2014. Enfin, nous évoquerons ses limites intrinsèques à son caractère multinational lesquelles contraignent in fine son efficacité.

<https://www.revueconflits.com/que-nous-revele-la-crise-en-ukraine-quant-a-lotan/>

Droit et Stratégie : comprendre l'art du lawfare (Le Portail de l'IE, 26 janvier 2024, Amin Boukhari)

Renverser le rapport de forces grâce à une judiciarisation stratégique dans le but de contraindre son adversaire, c'est tout l'enjeu du *lawfare*. L'instrumentalisation du droit est un pilier dans les guerres économiques actuelles, largement favorisée par la multiplication des conflits et la confusion entre légalité et légitimité.

Le *lawfare* est une technique d'utilisation du droit afin d'établir, pérenniser ou renverser un rapport de force dans le but de contraindre un adversaire. Bien que les États ne revendiquent pas ouvertement la pratique du *lawfare*, l'usage de moyens juridiques pour atteindre des objectifs politico-stratégiques est de plus en plus répandu. Ceci s'explique notamment par la prolifération des procès internationaux, de la médiatisation accrue des conflits, de l'émergence du phénomène d'extraterritorialité et de la confusion entre légalité et légitimité.

Dans une étude publiée à l'IFRI, Amélie Ferey met en avant les diverses utilisations du *lawfare* par les États. Si le *lawfare* américain s'inscrit dans un discours de souveraineté de l'État, « la Russie mobilise le droit dans le cadre de la lutte informationnelle comme élément de discours pour construire sa légitimité et soutenir sa politique étrangère. » Israël se concentre sur la légitimation de ses actions militaires, tandis que la France limite l'utilisation du droit à la protection d'activités dans une approche de règlement pacifique des différends interétatiques. Le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) a néanmoins identifié l'arme normative comme un enjeu stratégique structurant dans l'Actualisation stratégique de 2021.

<https://www.portail-ie.fr/univers/droit-et-intelligence-juridique/2024/droit-et-strategie-comprendre-lart-du-lawfare/>

Sur le plan de l'économie, cet article sur la menace de la décollecte et les assureurs :

Placements : les assureurs dopent leurs fonds en euros(Challenges, 28 janvier 2024, Pascale Besses-Boumard)

Menacés de décollecte face aux 3 % du livret A, assureurs et mutualistes travaillent l'attractivité de leurs contrats en dopant leur taux. Quitte à puiser dans leurs réserves. Alors que la saison des publications de taux de rendement des fonds en euros a débuté, les premiers résultats sont édifiants. Au titre de 2023, assureurs et mutualistes ont décidé d'accroître sensiblement les niveaux de rémunération de cette poche largement majoritaire au sein des contrats d'assurance-vie des Français. Et pour cause : face à la hausse des taux d'intérêt, le rendement du livret A, placement garanti préféré des épargnants hexagonaux, s'est hissé à 3 %. Les groupes assurantiels se devaient donc de coller au maximum à ce seuil au risque de décollecter. Ce qu'ils ne veulent surtout pas subir. Ils souhaitent, au contraire, pouvoir se positionner sur de nouvelles obligations bien mieux rémunérées que celles qu'ils ont en stock.

Et pour cela, point de mystère, ils doivent offrir des rendements alléchants pour leurs fonds en euros, quitte à puiser dans leurs réserves. Ce qu'ils ont quasiment tous fait sans aucun remords.

https://www.challenges.fr/patrimoine/placements/placements-les-assureurs-dopent-leurs-fonds-en-euros_881417

Renouvelables électriques : le rythme de déploiement en France est incompatible avec les objectifs européens pour 2030 (Euractiv, 126 janvier 2024, Paul Messad)

Les derniers chiffres de l'Observatoire des énergies renouvelables publiés jeudi (25 janvier) montrent que la France est à la traîne par rapport à ses objectifs initiaux de déploiement de renouvelables électriques pour 2023. Pour 2030, le rythme s'accélère, mais n'est pas suffisant pour atteindre les objectifs européens.

Après une accélération du rythme de déploiement des énergies renouvelables électriques à partir de 2021, le déploiement en 2023 se tasse (4,5 GW) par rapport à 2022 (5,3 GW).

Ce rythme « maintient le pays dans son retard par rapport à ses objectifs », note l'Observatoire des énergies renouvelables dans un communiqué de presse publié jeudi (25 janvier).

« Avec 28 % de part des énergies renouvelables dans sa consommation d'électricité en 2022, le pays dépasse enfin le seuil des 27 %, qui était son objectif à fin 2020, mais n'est toujours pas sur la trajectoire qui lui permettra d'atteindre les 40 % visés à fin 2030 », peut-on lire dans le communiqué.

Par conséquent, la France est aussi en retard sur ses objectifs européens.

Au niveau communautaire, les États membres ont fixé un objectif de 42,5 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie brute d'ici à 2030.

Chaque État membre dispose d'un objectif individuel de répartition de l'effort, mais la France et 10 autres États membres s'opposent à la grille de répartition actuelle. Ils ont ainsi demandé fin décembre à la Commission européenne qu'elle réouvre le règlement qui définit la grille de calcul « *pour reconnaître pleinement la contribution de toutes les sources d'énergie non fossiles* » aux efforts de décarbonation de l'économie européenne.

Il faudrait plutôt disposer d'« *une volonté politique forte. C'est même le cœur du débat* », défend Jules Nyssen, président du syndicat des énergies renouvelables (SER), auprès d'Euractiv France.

En attendant, la France refuse toujours de communiquer à la Commission européenne un objectif chiffré de part de renouvelable dans sa consommation finale d'énergie brute d'ici à 2030.

La dernière loi énergétique en cours de discussion en France, présentée début janvier, souffre également de cet écueil. Raison pour laquelle le gouvernement a proposé, pour l'heure, de tronquer le texte et d'inscrire ultérieurement les objectifs renouvelables de la France dans son droit.

<https://www.euractiv.fr/section/energie-climat/news/renouvelables-electriques-le-rythme-de-deploiement-en-france-est-incompatible-avec-les-objectifs-europeens-pour-2030/>

L'économie russe sauvée par la Chine, l'Inde et la Turquie (Asialyst, Hubert Teslard)

Près de deux ans après le début de la guerre en Ukraine, le pivot de la Russie vers l'Asie est très avancé. Les sanctions de l'Occident n'ont pas mis à genoux l'économie russe. Raison principale : la Chine, l'Inde et, près de l'Europe, la Turquie ne s'y associent pas. Au contraire, elles profitent du retrait occidental. Néanmoins, ce « grand remplacement » n'est pas total. Les exportations de gaz russes restent sous forte contrainte, les ventes de pétrole se font au rabais et la coopération militaire de Moscou avec l'Asie en développement commence à s'effriter, si l'on excepte l'alliance avec la Corée du Nord et la fourniture de biens à double usage par la Chine.

La démonstration est faite. Sans l'adhésion de l'Asie en développement, l'Occident ne peut pas rendre efficace le régime de sanctions le plus strict de l'histoire. La Russie est toutefois prisonnière d'une triangulaire avec la Chine et l'Inde. Et elle en paie le prix.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR RUSSE RÉSISTE ET FINANCE L'EFFORT DE GUERRE DU PAYS

En 2023, les exportations russes sont restées, en valeur, au niveau de 2019, tandis que les importations ont progressé. Après 2020 et le choc du Covid-19, l'année 2022 avait été un bon cru pour les exportations de Moscou en raison de l'envolée des prix de l'énergie. L'année 2023 a été moins brillante car les prix sont retombés. Mais l'excédent commercial russe reste substantiel à environ 140 milliards de dollars. Les importations, quant à elles, ont progressé de près de 20 % en 2023.

<https://asialyst.com/fr/2024/01/27/economie-russie-sauvee-chine-inde-turquie/>

Lire avec intérêt cet article concernant la sécurité intérieure :

La gendarmerie d'Île-de-France met en place un accompagnement des victimes de violences intrafamiliales avec l'association Femme avec... (Gendinfo, la rédaction, 26 janvier 2024)

Après la signature d'une convention entre le général d'armée Christian Rodriguez, Directeur général de la gendarmerie (DGGN) et Muriel Reus, fondatrice et présidente de l'association *Femmes avec...* particulièrement impliquée dans la lutte contre les

violences intrafamiliales, une réunion d'information s'est déroulée fin 2023 à destination des Maisons de protection des familles (MPF) de la Région Île-de-France, les référents Violences intrafamiliales (VIF) des unités et les intervenants sociaux gendarmerie (ISG).

A compter du 1^{er} février, les victimes accompagnées et orientées par les unités de la Région de gendarmerie d'Île-de-France (RGIF) pourront bénéficier des dispositifs d'accompagnement de *Femmes Avec* :

- une aide à la prise en charge des premiers frais de procédure : du dépôt de plainte au recueil des preuves, des ordonnances de protection à l'accompagnement devant les magistrats.

- une aide à l'accompagnement psychologique, indispensable pour ne plus se sentir seule, être écoutée et retrouver une liberté d'action.

L'association a conçu une page dédiée et uniquement accessible par un lien confidentiel à destination des victimes à même de bénéficier de ce dispositif et orientées par les gendarmes d'Île-de-France. Ce lien confidentiel est disponible auprès des MPF, référents VIF et ISG.

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/actualites/2024/la-gendarmerie-d-ile-de-france-met-en-place-un-accompagnement-des-victimes-de-violences-intrafamiliales-avec-l-association-femme-avec>

Et quelques articles de fond et d'actualité :

Comment découvrir la géostratégie ? Entretien avec P. Boulanger (Diploweb, 28 janvier 2024, Philippe Boulanger, Pierre Verluise)

Pierre Verluise (P. V.) : Le premier chapitre de votre ouvrage présente l'invention de la géostratégie. Vous remontez jusqu'à l'Antiquité et le lecteur apprend beaucoup. En restant plus proche de nous, quels sont les grands moments de l'essor de l'approche géostratégique au XXe s. ?

Philippe Boulanger (P. B.) : Le premier chapitre, en effet, est intitulé « L'invention de la géostratégie ». Il aborde, de manière synthétique, les grandes étapes de développement de la pensée géostratégique qui est étroitement liée à celle de la géographie militaire depuis l'Antiquité. Il met en évidence trois temps essentiels.

Le premier se situe sur une longue période qui s'étend de l'Antiquité au XVIIIe siècle. La pratique de l'activité militaire est étroitement liée au sens de l'espace et du terrain. Celui-ci est le socle culturel de tout stratège ou tacticien dans toutes les civilisations. Sun Tse, dans « *L'Art de la guerre* » dès le VIe siècle avant J.C, est l'un des premiers à avoir laissé une trace de la prise en compte du savoir géographique. Le terrain, nous apprend-t-il, est l'une des cinq variables de la stratégie avec la vertu, le ciel, le général et la méthode. Bien d'autres théoriciens de l'art militaire y accordent une attention spécifique comme Machiavel, dans *L'Art de la guerre* (1521), qui aborde des considérations tactiques et des réflexions stratégiques en rapport avec la gouvernance politique. Les penseurs de la « Petite guerre » au XVIIIe siècle réfléchissent tout autant au milieu naturel pour concevoir des modes d'actions de harcèlement et de guérilla. La prise en compte du milieu naturel à des fins militaires, à cette époque en Europe, annonce d'ailleurs les débuts de la géographie militaire, dont le terme apparaît dans la langue française en 1794, et s'élabore parallèlement aux progrès de la cartographie militaire. Toutefois, durant cette longue période de développement de l'art militaire, la

géostratégie ne constitue pas encore une approche distincte de la géographie militaire. Il faut attendre la période suivante du XIXe siècle

Le deuxième temps est celui de la géographie militaire qui devient une discipline dans les académies militaires et dans une production scientifique qui s'étend tout au long du XIXe jusqu'au milieu du XXe siècle. La géostratégie est l'un de ses éléments clefs. Le mot est employé, pour la première fois, par le général Giacomo Durando, ministre piémontais de la guerre en 1855 et défenseur de l'unité italienne. Dans « *De la nationalité italienne, essai politico-militaire* » (1846), il souligne que les données géographiques contribuent à créer un « *lien de sociabilité* » fondant la Nationalité contre les Autrichiens.

<https://www.diploweb.com/Comment-decouvrir-la-geostrategie-Entretien-avec-P-Boulanger.html>

Une nouvelle arme laser permet de descendre des drones à distance – et à bas coût (The Conversation, 28 janvier 2024, Gianluca Sarri)

Un flash de lumière s'envole vers un minuscule drone volant à une vitesse vertigineuse. Quelques instants plus tard, le drone désactivé s'écrase dans la mer. Pas un bruit, pas de victimes humaines, pas d'explosions désordonnées. Un drone mortel coûtant plusieurs millions de dollars a été proprement éliminé par un tir qui a coûté moins cher qu'une bonne bouteille de vin.

Si vous pensez qu'il s'agit d'une scène tirée d'un film de science-fiction, détrompez-vous. Il y a quelques jours à peine, une équipe de scientifiques et d'ingénieurs britanniques a réussi à démontrer qu'il s'agit d'une technologie viable, qui pourrait trouver sa place sur le champ de bataille dans cinq ou dix ans.

DragonFire est un programme de haute technologie lancé en 2017, financé à hauteur de 30 millions de livres sterling, et impliquant l'agence gouvernementale britannique *Defence Science and Technology Laboratory*, le fabricant de missiles MBDA, l'entreprise aérospatiale Leonardo UK et l'entreprise de technologie de défense QinetiQ. Ce programme a réussi son premier test sur le terrain en abattant plusieurs drones au large des côtes écossaises à l'aide de faisceaux laser.

Les drones sont des aéronefs sans pilote, semi-automatiques, capables d'infliger des dégâts mortels avec une grande précision. Ils sont très présents sur les champs de bataille modernes, notamment lors de la guerre d'Ukraine et sur les routes navales commerciales de la mer Rouge.

Il n'est pas facile de les abattre : il faut généralement tirer des missiles qui coûtent jusqu'à 1 million de livres sterling pièce. Bien qu'ils soient généralement efficaces, les systèmes défensifs de ce type sont coûteux et comportent un risque important de dommages collatéraux. Si un missile manque sa cible, il finira par atterrir quelque part et explosera quand même.

<https://theconversation.com/une-nouvelle-arme-laser-permet-de-descendre-des-drones-a-distance-et-a-bas-cout-221769>

Parus au journal officiel :

- Décret n° 2024-27 du 23 janvier 2024 portant annulation de crédits <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048998781>
- Arrêté du 8 janvier 2024 relatif au montant des contributions financières des services d'incendie et de secours au fonctionnement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions pour l'année 2024 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048991036>

- Arrêté du 17 janvier 2024 portant report de crédits
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048982573>